Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901201-20251202-02122025_14-DE

COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5

Du 2 décembre 2025 – DELIBERATION N° 14

Création et Dénomination des voies privées à la demande des riverains - Chemin du Bois de Pins - Impasse du Bois de Pins

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, M. Manuel FERNANDES, Mme Christelle GAOUYER, Mme Patricia GESLAND, M. Laurent GUILLON, M. Jean-Jacques HILLION, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER, M. Richard KLEIN, Mme Christine LASTENNET, Mme Guylaine LECESNE, Mme Danièle LE GUERRANNIC, Mme Martine LODE, M. Raymond SAGET

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Sylvain HASCOËT ayant donné pouvoir à Madame Christine LASTENNET

Absents excusés : M. Erwan ANDRIEUX, Mme Stéphanie GILLARD, Mme Diane GRIFFO, Mme Sophie RAZET, Mme Célia SCHMIDT

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques HILLION

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité des services publics numériques, le Plan « France Très Haut Débit » vise à proposer un accès à internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations installés sur le territoire français au plus tard en 2022.

La mise en place de ce plan peut se heurter à l'absence d'adressage précis. En effet, les adresses constituées d'un lieu-dit, sans numéro de voirie, ne permettent pas d'identifier précisément un bien immobilier, condition Indispensable à son raccordement à la fibre optique.

De ce fait, les communes sont invitées à prendre des délibérations afin de créer des voies nouvelles et/ou numéroter ces voies. A réception de ces délibérations, les services de la Direction départementale des finances publiques procèdent à l'intégration de ces adresses dans les applications dédiées et à la mise à jour du plan cadastral.

Outre la desserte par la fibre, l'adressage précis a un intérêt pour les services de secours, les services de livraisons de colis, les GPS, ...

Madame le Maire expose que suite à saisine par des riverains les créations et dénominations suivantes sont envisagées.

Création et Dénomination des voies privées à la demande des riverains

Chemin du Bois de Pins :

Début de la voie, intersection avec la route départementale 63 et la parcelle M292

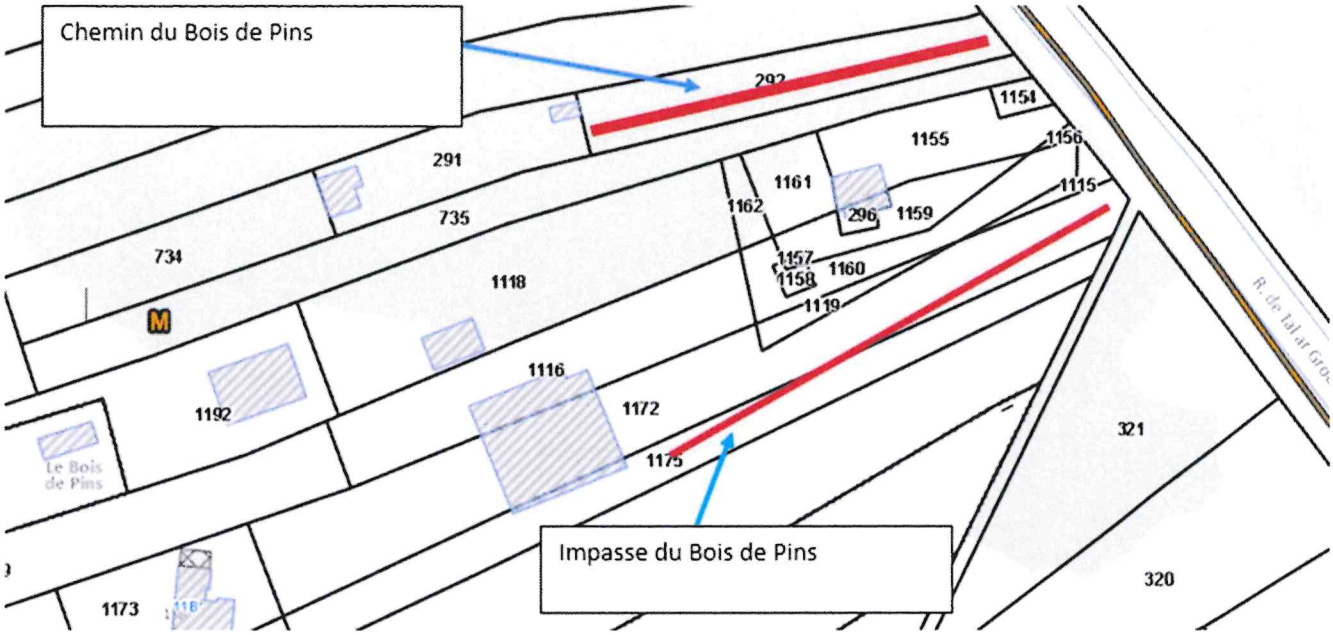
Fin de voie, début et fin parcelle M292

Impasse du Bois de Pins :

Début de la voie, intersection avec la route départementale 63 et la parcelle M1172

Fin de voie, parcelle M1175

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901201-20251202-02122025_14-DE



Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la création et dénomination des voies privées à la demande des riverains - Chemin du Bois de Pins - Impasse du Bois de Pins.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Le secrétaire de séance,	Le Maire, Christine LASTENNET